

MR [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
64 [REDACTED]

OBJET : Votre courrier adressé à Mr François Bayrou

Pose du Compteur Linky

Nos réf : [REDACTED]

Tarbes, le [REDACTED] 2016

Monsieur,

Je fais suite au courrier que vous avez adressé à Monsieur le Maire François Bayrou afin de l'alerter sur l'impact potentiel de ce nouveau compteur sur la santé. Attentif à vos réserves, je vous prie de trouver ci-après toutes les informations qui seront de nature, je l'espère, à répondre à vos interrogations.

Tout d'abord, en ce qui concerne les inquiétudes que vous exprimez pour votre santé, je tiens à vous confirmer que le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires françaises et européennes, lesquelles sont très restrictives concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques¹.

Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance. A l'intérieur de votre logement, ce compteur n'induit pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel. Il utilise pour communiquer la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL) : le signal circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique.

Le compteur Linky n'utilise pas de transmissions par radiofréquences. Il ne comporte aucune source d'émission radioactive.

A titre de comparaison, le compteur Linky émet moins d'ondes électromagnétiques que d'autres appareils courants comme un réveil, un réfrigérateur ou une télévision. Je peux ainsi vous préciser les valeurs ci-dessous :

- Téléphone sans fil : 0,08 Volt/mètre
- Wi-Fi : 1,2 Volt/mètre
- Compteur Linky : 0,0003 Volt/mètre

Vous exprimez également la crainte que le compteur Linky puisse surveiller votre foyer et porter atteinte à votre vie privée. Permettez-moi également de vous rassurer sur ce point.

¹ - Recommandation du conseil de l'Union Européenne n° 1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques ;

- Norme française NF EN 50470 de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ;
- Norme française NF EN 55022 de juin 2012 relative aux appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ;
- Norme Française EN 50065-1 de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences utilisée par le CPL bas débit.

ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité

erdf.fr

ERDF PYRENEES LANDES
5, Avenue Alsace Lorraine
BP 549
65000 TARBES 1

ERDF – Electricité Réseau Distribution France
SA à directoire et à conseil de surveillance au
capital de 270 037 000 euros
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
ERDF est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

Le compteur Linky ne compte que le volume global de consommation électrique de votre foyer en kWh, tout comme le fait votre compteur actuel. Il ne connaît pas le détail de consommation de vos appareils, et encore moins les usages de votre foyer ou les habitudes de ses occupants. Aucune information personnelle (nom, adresse, coordonnées) ne transite dans le système.

ERDF travaille en lien étroit avec la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) et suit toutes ses recommandations afin de développer un équipement parfaitement respectueux de la vie privée de ses clients. Sur ce point, il est important de noter que les données relatives à la consommation d'énergie appartiennent au client et ne peuvent en aucun cas être utilisées sans son accord.

Le compteur Linky permettra aux clients, s'ils le souhaitent, d'accéder au détail de leur consommation électrique globale à différents intervalles de temps (mois, semaine, journée, heure...), afin de mieux la maîtriser, sur un espace du site internet sécurisé et protégé par mot de passe. Mais cette fonctionnalité ne sera mise à la disposition des clients que sous réserve de leur consentement express.

Afin de garantir la sécurité des données des utilisateurs, le système Linky intègre un haut niveau de sécurité. Les données sont cryptées sur toute la chaîne.

En ce qui concerne le remplacement du compteur, je me permets de vous préciser que les compteurs électriques sont la propriété des collectivités locales qui en confient l'exploitation à ERDF. L'accès aux compteurs des clients est prévu contractuellement. ERDF est tenu d'assurer leur remplacement pour tenir compte des évolutions technologiques.

La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne sont pas facturées au client. Linky est un investissement d'ERDF pour moderniser le réseau, au même titre que l'enfouissement des lignes électriques. Les modalités contractuelles avec votre fournisseur d'énergie ne seront pas modifiées.

Vous serez informé au préalable de la date de remplacement du compteur et vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de nous recontacter afin de nous notifier votre refus de pose.

Avec ces nouveaux compteurs, nous visons à vous offrir de nouveaux services : les interventions et la relève pourront être réalisés à distance, sans rendez-vous et donc sans vous déranger. Vous aurez la possibilité d'être facturé sur vos consommations réelles et non sur des estimations. Vous aurez accès (après recueil de votre consentement) de manière simple et sécurisée à vos consommations d'électricité à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Et en cas de panne, nous pourrions faire un diagnostic à distance pour vous rétablir plus rapidement.

ERDF souhaite vous avoir fourni tous les éléments d'explication vous permettant de comprendre notre démarche. Vous trouverez plus de renseignements sur le compteur Linky sur notre site www.erdf.fr/Linky.

Nos équipes se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 20h au N° Vert suivant **0 800 054 659** (Service à appel gratuits) (soit 08000 LINKY).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.



ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité